## Neuf nouveaux dossiers soutenus par le fonds chaleur

## ENVIRONNEMENT

ML 28 janvier

Deux ans après son lancement, le Syndicat départemental d'énergie et d'équipement (SDEE) et l'Agence de la transition écologique (Ademe) ont organisé la cinquième commission d'attribution des aides du contrat de développement territorial de la chaleur

renouvelable en Lozère.

Neuf nouveaux dossiers ont été étudiés et bénéficieront d'un soutien du fonds chaleur : six projets bois-énergie ; un projet de géothermie ; et deux études de faisabilité géothermie. Cela porte à 34 le nombre de dossiers étudiés lors des deux premières années de ce contrat, permettant de substituer aux énergies fossiles une production annuelle de 5 GW/h de chaleur renouvelable.

En cinq commissions, l'Ademe et le SDEE ont déjà validé pas moins de 1,6 M€ d'aides pour 4,2 M€ de travaux au bénéfice du territoire lozérien. Ces 34 projets bénéficient également d'un cofinancement de la région Occitanie, à hauteur de

456 000 €

Porté par le SDEE, le contrat de développement territorial de la chaleur renouvelable est un outil au service de la transition énergétique en Lozère, qui soutient la réalisation de projets dans les domaines du solaire thermique, de la géothermie ou du bois-énergie.

Dans le cadre de ce contrat, le SDEE s'est également vu confier par l'Ademe la gestion déléguée des crédits du fonds chaleur, une gestion directe et locale permettant d'apporter aux porteurs de projets une plus grande réactivité dans le traitement de leurs demandes et dans le versement des aides. Les collectivités territoriales. les entreprises ou les acteurs du secteur médico-social ou associatif peuvent obtenir des renseignements et bénéficier d'un accompagnement gratuit dans la réalisation de leur proiet, en contactant Christelle Bout au SDEE de la Lozère.

> Contact : 06 42 28 01 09 ou à c.bout@sdee48.fr